

**RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME JAD
PERIODE DU RAPPORT : 01 JANVIER – 31 DECEMBRE 2019**

Titre du Programme et Référence du Projet

Titre du Programme : **Programme conjoint « Lutte contre les Violences Basées sur le Genre : Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles en République Démocratique du Congo », en sigle (JAD)**

- Réf. du Programme (*le cas échéant*) : **00106768**
- Numéro de Référence du Projet/Bureau MPTF **00111056**

Organisation(s) Participante(s)

PNUD, UNFPA et BCNUDH

Budget du Programme/Projet (USD)

Budget total approuvé tel que reflété sur le document du projet :

18.000.000 \$CAD

Contribution annuelle AMC (2019) : **4.089.270,96 \$CAD**

Contribution des agences (2019) :

- **PNUD : 556 790,22 \$USD**
- **UNFPA : 557 669,00 \$USD**
- **BCNUDH : 288 756,77\$USD**

TOTAL : 1.403.215,99 \$USD

Évaluation du Programme

Evaluation initiale - à joindre le cas échéant

Oui Non Date : *dd.mm.yyyy*

Evaluation à mi-parcours – à joindre le cas échéant

Oui Non Date : *dd.mm.yyyy*

Pays, Localité(s), Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques

Pays/Localité :

République Démocratique du Congo/ Provinces du Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, Kasai-Central et Kinshasa

Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques :

UNDAF AXE #1 : Gouvernance et développement institutionnel :

Effet 1 : Le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC.

Effet 6 : Toutes les régions de la RDC enregistrent des progrès significatifs dans la protection des civils, le respect des droits humains et la réduction des tensions et conflits.

UNDAF AXE #3 : Accès aux Services Sociaux de Base :

Effet 3 : Les populations et en particulier les femmes et les autres groupes vulnérables bénéficient d'une offre et de l'utilisation accrue de services sociaux de base de qualité avec un intérêt particulier pour la résolution des conflits et la consolidation de la paix.

Partenaires de mise en œuvre

SFCG, OXFAM, Associations féminines, ONG Locales, Formations Sanitaires, Parquets, Cours et Tribunaux, la Police (EPEPVS), les Bureaux de Consultations Gratuites des Barreaux et les Universités

Durée du Programme (mois)

Durée totale (*mois*) : 60 mois

Date de démarrage : 1^{er} avril 2018

Date de clôture originale : 31 mars 2023

Date de clôture actuelle : 31 mars 2023

Soumis par :

- Nom : **DOMINIC SAM**
- Titre : Représentant Résident PNUD / RDC
- Organisation Participante ("Lead Agency")
- Adresse e-mail : dominic.sam@undp.org

LISTE DES ACRONYMES

ADF	: Allied Democratic Forces
AGR	: Activités Génératrices des Revenus
AMAB	: Association des Mamans Anti Bwaki
AMC	: Affaires mondiales Canada
ANAMAD	: Association Nationale des Mamans pour l'Aide aux Déshérités
APAJI	: Association des Parajuristes de l'Ituri
APES	: Action pour la Promotion de l'Environnement Social
APN	: Access to Private Network
AVUDS	: Action des Volontaires Unis pour le Développement et la Santé
BCG	: Bureau de Consultations Gratuites
BCNUDH	: Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme
CAFED	: Collectif des Associations Féminines pour le Développement
CAMPS	: Centre d'Assistance Médico Psycho-Social
CBED	: Communauté et Bien-Etre Durable
CCDH	: Centre Chrétien pour le Développement Humain
CENADIF	: Centre National de Documentation et d'Information sur la Famille
CEPFE	: Cellule d'Etudes et de Planification de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
CH	: Centre Hospitalier
CISM	: Centre Intégré des Services Multisectoriels
CJ	: Clinique Juridique
CSLVS	: Cellule Spéciale de Lutte contre les Violences Sexuelles et basées sur le genre
COFAS	: Conseil des Organisations Féminines Agissant en Synergie
CRS	: Centre de Santé de Référence
CS	: Centre de Santé
DEP	: Direction d'Etudes et de Planification
DFDI	: Dynamique Femme pour le Développement Intégral
DFJ	: Dynamique des Femmes Juristes
DMU	: Disposition Minimum d'Urgence
DPS	: Division Provinciale de la Santé
ECZs	: Equipe cadre des Zones de Santé
ENAV	: Enfant Avenir (Clinique Juridique)
EP	: Ecole Primaire
EPEPVS	: Escadron de la Police de Protection de l'Enfant et Prévention des Violences Sexuelles
ESE	: Evaluations Socioéconomiques
ETN	: Equipe d'Education et d'Encadrement des Traumatisés de Nyirangongo
FFMDK	: Femme Main dans la Main pour le Développement du Kasai
FOMI	: Forum des Mamans de l'Ituri
FOSA	: Formation Sanitaire
GLHRP	: Greak Lake Human Right Program
HGR	: Hôpital Général de Référence
IT	: Province de l'ITURI

JAD	: Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles de la RDC
KC	: Kasai-Central
KHRT	: Kasai Horizon Radiotélévision
KI	: Capital Investi
LADAPS	: Ligue d'Actions pour le Droit et l'Accompagnement Psycho-Social
LIZADEEL	: Ligue de la Zone Africaine pour la Défense des Droits des Enfants et Elèves
MPTF	: Multi Partners Trust Fund
NDJF	: Nouvelle Dynamique de la Jeunesse Féminine
NK	: Nord Kivu
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONGI	: Organisation Non Gouvernementale Internationale
PGI	: Parquet de Grande Instance
PNSR	: Programme National de Santé de la Reproduction
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPSSP	: Programme de Promotion des Soins de Santé Primaire
PTA	: Plan de Travail Annuel
RACOF	: Réseaux des Associations Congolaises des Jeunes
RDC	: République Démocratique du Congo
RECO	: Relai Communautaire
REFEDEF	: Réseau des Femmes pour la Protection des Droits de l'Enfant et la Femme
RFCC	: Réseau des Femmes Chrétiennes du Congo
SFCG	: Search For Common Ground
SK	: Sud Kivu
SNFD	: Service National Femme et Développement
SOFEPADI	: Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral
TBD	: To be Determined
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UCB	: Université Catholique de Bukavu
UCPDHO	: Union Chrétienne pour le Progrès et la Défense des Droits de l'Homme
UNIBU	: Université de Bunia
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
ULPGL	: Université Libre des Pays des Grands Lacs
VBG	: Violence Basée sur le Genre

I. RÉSUMÉ

Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Le contexte de mise en œuvre du programme est resté caractérisé par des défis sécuritaires importants en termes notamment de l'insécurité dus aux groupes armés et de la persistance de la maladie à virus ebola, notamment dans certaines zones (Beni, Oicha, Mongbwalu, Luvungi et Tshimbulu), C'est dans cette optique que les activités ont été menées et les résultats y afférant ont été réalisés

Ainsi, le présent rapport met-il en évidence le fait que le processus d'adoption d'attitudes et de normes socioculturelles respectant l'égalité des sexes se décline surement et que l'amélioration de la prise en charge holistique des survivant(e)s et le renforcement de la coordination au niveau national dans une perspective d'appropriation nationales sont de plus en plus évidente.

Dans cette optique, les avancées sont perceptibles à travers le fait que :

- Les capacités techniques et opérationnelles des mécanismes communautaires de prévention, alerte et prise en charge des VBG ont été améliorées à travers une masse critique importante d'hommes et de femmes soit 46730 agissant comme la première ligne dans la prévention contre les violences basées sur le genre y compris leur prise en charge.
- Les communautés ciblées prennent conscience des mécanismes existants pour aller vers les structures de prise en charge multisectorielle avec 37% des cas dans les 72h contre 18% en 2018. Le nombre de plaintes pour les cas de VBG a augmenté de 49,14% par rapport à la cible globale (soit 255/3360 en 2018 contre 1906/3360 en 2019). Le nombre de décisions judiciaires rendues est passé de 3,27% (66/2016) à 2018 contre 31,89% (643/2016) en 2019 ; ce qui dénote l'implication de la justice dans la lutte contre l'impunité de VBG.
- La réinsertion socioéconomique de **1 018 bénéficiaires** parmi lesquels 307 survivant-e-s et 711 parents des mineur-e-s est soutenue par le développement des AGRs en leur faveur contribuant ainsi à leur redonner espoir dans la vie. Dans cette optique, **482 survivant-e-s mineur-e-s** réinséré-e-s dont 433 rescolarisé-e-s et 49 formé-e-s en métiers ;
- Les capacités de coordination dans la lutte contre les VBG sont améliorées dans 14 entités provinciales et territoriales alors que 80 acteurs étatiques et non étatiques disposent désormais des compétences pour l'utilisation des tablettes dans l'encodage des données sur les VBG.

Le programme JAD a suscité l'intérêt des partenaires. Plusieurs visites et missions ont été réalisées dans les CISM avec un regard positif sur l'approche holistique de prise en charge. Il s'agit notamment :

- La mission de collecte des données sur l'étude d'impact de financement dans la lutte contre les VBG ;
- La mission de la directrice exécutive des AMC ;
- La mission de KOICA dans le cadre de la préparation d'un projet complémentaire pour le Sud-Kivu, Kasai Central et Kinshasa.

II. OBJECTIFS

L'objectif global du programme conjoint est de contribuer à la réduction des Violences Basées sur le Genre à travers l'adoption d'attitudes et de normes socioculturelles respectant l'égalité des sexes, l'amélioration de la prise en charge holistique des survivant(e)s et le renforcement de la coordination au niveau national dans une perspective d'appropriation nationale.

Le programme poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- *Soutenir l'engagement des hommes, des femmes et des jeunes ainsi que des communautés à adopter des attitudes et des normes sociales et culturelles respectueuses de l'égalité des sexes et à contribuer à la lutte contre les VBG ;*
- *Renforcer le pouvoir et la résilience des survivant(e)s de VBG et des parents des survivant(e)s mineur(e)s à travers la consolidation et le développement de mécanismes de prise en charge holistique comme les CISM et d'autres structures d'offre de services ainsi qu'à travers la mobilisation des réseaux communautaires d'alerte, de prévention et de réponses aux VBG ;*
- *Renforcer l'efficacité de la coordination nationale afin de permettre aux acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG de mettre en place des stratégies de prévention et de réponse aux VBG.*

III. RESULTATS OBTENUS

3.1 RAPPORT DESCRIPTIF DES RESULTATS

Effet 1 : Réduction de l'incidence des VBG par la transformation des normes socioculturelles dans les communautés ciblées

Les activités ont été mises en œuvre par les ONG internationales SFCG (dans les provinces de Kinshasa et Kasai Central) et OXFAM (dans les provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu et Ituri) respectivement en partenariat avec le PNUD et UNFPA. Le Programme a par ailleurs appuyé les organisations féminines dans leur rôle d'actrices pour assurer leur contribution effective en matière de prévention, d'alerte, de plaidoyer et dans la coordination de la lutte contre les VBG dans les zones d'intervention. Il s'agit de : CAFED et Maison de la Femme pour le Nord-Kivu, COFAS pour le Sud Kivu, FOMI et AMAB pour l'Ituri et SOFEPADI pour la ville-province de Kinshasa.

De manière plus spécifique, les résultats suivants ont été atteints :

(1) Les capacités techniques et opérationnelles des mécanismes communautaires de prévention, alerte et prise en charge des VBG ont été renforcées ;

- Les structures communautaires (organisations féminines, organisations des jeunes, relais communautaires) ont bénéficié de dotation en matériels de communication (téléphones, crédits, papiers) et de sensibilisation (mégaphones, boîtes à image, films de sensibilisation...) afin de renforcer leurs activités de sensibilisation en faveur de la lutte contre les VBG et le changement des normes socioculturelles.
- Au total, 686 membres de structures communautaires ont également bénéficié de formations en matière de VBG, prévention et le référencement des cas vers les structures de prise en charge en collaboration avec les partenaires des différents volets de prise en charge des CISM.

- 56 activités de prévention, de lutte contre les VBG et information sur la prise en charge holistique au sein des CISM ont été menées dans les écoles, les marchés, les églises, à travers des campagnes de sensibilisations de masse ;
- 53 mécanismes communautaires de prévention d'alerte et de référencement des cas des VBGs dont 25 à Kinshasa, 13 à Kananga, 4 au Sud Kivu, 4 en Ituri et 7 au Nord- Kivu ont été mis en place et sont opérationnels ;
- Les réseaux sociaux (Facebook et WhatsApp) sont utilisés afin de favoriser le relai et la transmission de messages clés en matière de prévention, d'alerte et de référencement des cas de VBG.

(2) Les capacités ont été transférées et renforcées au profit des structures étatiques pour la prise en charge de la prévention et lutte contre les VBG

- Les actions de plaidoyer de la Division provinciale du Genre de la ville province de Kinshasa en direction de 185 autorités politico-administratives, religieuses et de la police des zones d'interventions de Kintambo, Ngaba et Ndjili ont été appuyées en vue de leur engagement dans la lutte contre les VBG ;
- 300 personnes ont bénéficié des actions de renforcement des capacités sur les VBG initiées par l'Agence nationale de lutte contre les Violences faites à la Femme et à la jeune et petite fille en sigle "AVIFEM" en faveur de ses cadres et agents des communes de Ngaba, Ndjili, Kintambo ainsi que des jeunes et petites filles en milieu tant scolaire qu'estudiantin ;
- Le plan d'action provinciale de la ville de Kinshasa pour mettre fin aux unions conjugales d'enfants a été vulgarisé à travers des ateliers de sensibilisation et la distribution de 750 exemplaires aux chefs des quartiers, autorités politico-administratives, confessions religieuses, organisations de la société civile, leaders communautaires ;

Ces interventions permettent de mettre en exergue :

- (i) Une plus grande implication des autorités politico-administratives et leaders communautaires (chef des quartiers, bourgmestres des communes, chefs coutumiers, les organisations féminines, les organisations des jeunes, de la division du genre, de l'AVIFEM, enfants reporters et leurs enseignants ainsi que des communautés bénéficiaires. Ceci rassure quant à une appropriation plus durable du programme ;
- (ii) Une performance accrue en matière d'accès aux services de prise en charge dans le délai des 72h (au moins 35% contre 20% les années précédentes) grâce à une synergie d'actions et collaboration renforcée entre les structures gouvernementales en charge des questions des VBG (Divisions provinciales du genre, l'AVIFEM) et les acteurs intervenant dans le domaine de la prévention, alerte, référencement et prise en charge des cas de VBG ;
- Une implication importante des leaders communautaires et de la police pour l'adoption d'attitudes et de normes socioculturelles en faveur de l'égalité entre les sexes et la lutte contre les VBG ; Ceci se traduit par la signature de 549 actes d'engagements (dont 201 à Kinshasa, 108 au Kasai-Central, 55 au Nord Kivu, 85 en Ituri et 100 actes au Sud Kivu) ;
- Un référencement plus important des cas de VBG aux services de prise en charge holistique par les mécanismes communautaires dont 76 référés par les noyaux d'observation et monitoring des VBG mis en place par des associations féminines, 38 par des réseaux communautaires appuyés par SFCG à l'Ouest et 87 des réseaux appuyés par OXFAM à l'Est ;

Produit 1.1 : Les communautés ciblées adoptent des attitudes et des normes socioculturelles qui soutiennent l'égalité entre les sexes et la lutte contre les VBG.

1.1.1. Conduire des campagnes de sensibilisations de masse sur les VBG, tout en utilisant les nouvelles technologies, les réseaux sociaux, les techniques ludiques.

Les activités suivantes ont été organisées :

- Des campagnes de sensibilisation de masse ont été menées ce qui a permis d'atteindre **46 730¹** personnes parmi lesquelles les leaders politico-administratifs locaux, les jeunes et les associations des femmes, les élèves, dont **26 613** personnes des provinces de Kinshasa et Kasai Central (14 346 femmes et 12 267 hommes) et **20 117** des provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu et Ituri (13 006 femmes et 7 211 hommes). Ces campagnes de sensibilisation ont permis aux personnes atteintes d'accroître leurs connaissances en matière de VBG, la prévention et le référencement des survivantes vers les CISM ainsi que sur l'adoption des attitudes et des normes socioculturelles qui soutiennent l'égalité entre les sexes et la lutte contre les VBG.
- 14 contrats conclus avec les radios communautaires ont permis la production et diffusion de flashes par spots radios (diffusés en lingala, français, tshiluba) deux fois par jours pour la sensibilisation sur la lutte contre les VBG (mariage précoce, viol, harcèlement sexuel, violence domestiques, comportement à adopter face aux VBG, référencement des survivant(e)s vers les structures de prise en charge holistique dont les CISM).

1.1.2. Promouvoir l'engagement des leaders au sein de la communauté en faveur de la masculinité positive et de l'égalité entre les sexes.

Dans les zones de mise en œuvre du Programme, les leaders communautaires ont élaboré des plans d'action et signé des actes d'engagement pour promouvoir la masculinité positive et renforcer le processus de changement de comportement en faveur de l'égalité des sexes dans leurs entités respectives.

1.1.3 : Renforcer les capacités des survivant(e)s à devenir acteurs / actrices de changement dans la prévention et la réponse aux VBG

- 93 survivantes (53 au Nord Kivu et 40 au sud Kivu) ont amélioré leur capacité de communication pour le changement de comportements, de sensibilisation sur les mécanismes de référencement, l'alerte et la protection en matière de VBG Ces connaissances les positionnent comme des actrices de changement dans leur communauté pour la promotion et la défense de leurs propres droits ;
- 1 170 personnes (427 femmes, 211 hommes, 306 filles et 216 garçons) ont été sensibilisées sur les questions de harcèlement sexuel, mariage précoce à travers les séances conduites par des survivantes actrices de changement dans leurs communautés.
- Sept groupes de paroles, de thérapie et d'échanges pour les familles des survivant(e)s ont été créés et réunissent régulièrement 70 personnes dont 40 à Goma (35 femmes et 5 hommes) et 30 à Beni.

¹ Seulement 8061 avaient été atteints l'année précédente

1.1.4. Promouvoir des discussions à la base sur les mécanismes communautaires de prévention et gestion des VBG.

La synergie développée entre les acteurs de la composante Prévention, les organisations féminines et les acteurs intervenants dans les différents volets de prise en charge pour conduire ces campagnes de sensibilisation a notamment permis d'atteindre une meilleure performance pour le taux de recours aux soins médicaux dans les 72 heures (au moins 35%) suivant l'acte alors que ce taux ne dépassait guère les 20% au cours des années antérieures.

1.1.5. Appuyer la vulgarisation et la mise en œuvre du plan d'action contre les mariages précoces

Les mariages précoces sont parmi le type de VBG le plus fréquent dans les zones de mise en œuvre du Programme. Les actions suivantes ont été réalisées pour vulgariser le plan d'action contre le mariage précoce ;

- 500 exemplaires du plan d'action de lutte contre le mariage précoce ont été distribués dans les écoles et universités à Bukavu, Luvungi, Kamituga et Walungu. Ces matériels d'information, éducation et communication (IEC) ont permis de sensibiliser les étudiants et les élèves sur la Politique Nationale Genre et le plan d'action contre les mariages précoces /forcés.
- **503** acteurs locaux et leaders communautaires (**280 femmes, 110 hommes, 65 filles et 48 garçons**) ont été sensibilisés sur le plan d'action contre les mariages précoces à Walungu, Luvungi, Kamituga et Bukavu).

Produit 1.2 : Des mécanismes communautaires de prévention, de résolution et gestion de conflits, ainsi que de prévention et de protection contre les VBG sont mis en place, rendus fonctionnels au niveau local, territorial, provincial et national.

1.2.1 : Appuyer la mise en place et le fonctionnement des mécanismes communautaires de prévention, alerte, référencement, protection des survivant(e)s des VBG

- Pour renforcer le travail en matière de sensibilisation, de prévention, d'alerte et de référencement, SFCG a mis à disposition de 29 structures communautaires (16 à Kinshasa et 13 au Kasai Central) du matériel de communication (33 téléphones portables ; 2USD de crédits téléphoniques) et de sensibilisation sur les VBG (33 mégaphones, 39 boîtes à image de sensibilisation sur les VBG, 20 CDs sur différentes thématiques de VBG : le viol sur mineur, le proxénétisme, la masculinité positive, le mariage forcé, l'éducation des filles et l'entreprenariat féminin 'Moseka', la loi congolaise sur les violences sexuelles, la résolution 1325 des Nations Unies, les violences domestiques ainsi que les mariages précoces). Quant à OXFAM, il a mis à la disposition des réseaux communautaires 16 téléphones avec recharge de 40\$ par mois ainsi que 192 boîtes à images pour la sensibilisation contre les VBG ;
- 4 comités de vigilances ont été mis en place au Sud Kivu (Walungu, Bukavu, Kamituga et Luvungi). Ces Comités se sont dotés de plans d'actions dont la mise en œuvre a permis de sensibiliser 730 personnes (492 filles et 238 garçons dans les églises et écoles).

1.2.2 : Renforcer les capacités des structures et associations à base communautaire chargées de la prévention, alerte, référencement, protection des survivant(e)s de VBG

- Deux organisations féminines de Bukavu, ‘FEMME au FONE’ et ‘Synergie des femmes pour la Paix et la Réconciliation de peuple des grands lacs - SPR’ ont bénéficié d’un appui du Programme JAD afin de renforcer les capacités d’acteurs communautaires en matière de sensibilisation des communautés sur les VBG, d’alerte et de référencement des survivant(e)s- des VBG vers les structures de prise en charge. Grâce à cet appui, ‘FEMME au FONE’ organise des émissions radio interactives avec débat en direct et la diffusion des spot radios sur Radio MAENDELEO, a créé et diffusé un spot de sensibilisation sur la dénonciation et l’alerte diffusé à la Radio Maendeleo et Mama Radio une fois par jour.
- 100 leaders communautaires (55 femmes et 45 hommes) et 30 responsables des organisations féminines de la province de l’Ituri ont également amélioré leurs connaissances sur les causes et les conséquences des VBG ainsi que les systèmes de référencement des survivant(e)s de VBG.

1.2.3. Renforcer le mécanisme d’alerte précoce des réseaux de protection communautaires

La mise en place et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des mécanismes communautaires de prévention, d’alerte et de référencement ont permis le référencement de 201 cas de VBG (38 des réseaux SFCG, 76 des réseaux des organisations féminines, 87 des réseaux mis en place par OXFAM) auprès des services de prise en charge holistique.

1.2.4. Créer des réseaux communautaires engagés en matière des VBG et capables de mobiliser d’autres acteurs.

- Au Sud-Kivu, quatre groupes sociaux de base composés de 25 membres chacun ont été redynamisés et appuyés à Luvungi, Walungu, Kamituga et à Bukavu pour mobiliser les femmes et les jeunes à s’impliquer dans la lutte contre les VBG ;
- **13** groupes WhatsApp (4 au Sud Kivu et 7 au Nord Kivu et 1 à Kinshasa et 1 à Kananga) ont été mis en place. Ces groupes sont composés des mécanismes communautaires de prévention, des différents acteurs intervenants dans les CISM, les autorités politico-administratives, le Commissariat général provincial du genre et affaires sociales, la Police nationale congolaise et autres partenaires engagés dans la lutte contre les VBG. Ils permettent des échanges d’informations, d’expériences, d’alertes et le référencement des survivant(e)s vers les services de prises en charge. De même, la page Facebook ‘MOI comme ELLE’ créée par SFCG à Kinshasa et dans le Kasai Central sert de plateforme communautaire de sensibilisation, prévention et d’alerte sur les VBG.

Produit 1.3: Les organisations et collectifs des femmes sont renforcés dans leur rôle d'acteurs de l'alerte, la prévention et la réponse aux VBG ainsi que dans la coordination de la lutte contre les VBG.

1.3.1. Renforcer les capacités institutionnelles des organisations des femmes (Équipement informatique, matériel de bureau, communication, internet...).

- Neuf plateformes de 76 associations féminines ont bénéficié d'appuis en équipements informatiques et fournitures de bureau à travers le partenariat conclu entre le PNUD et 5 organisations féminines au Nord Kivu (CAFED et Maison de la Femme), au Sud – Kivu (COFAS) et en Ituri (FOMI et AMAB).
- La Maison de la Femme (cadre structurant des associations féminines au sein de la Division du genre du Nord Kivu) a bénéficié de l'appui du Programme pour produire une cartographie des associations actives dans la prévention et réponse contre les VBG au Nord-Kivu, réaliser leur diagnostic et assurer leur renforcement de capacités en vue d'améliorer leur contribution en matière de prévention, alerte et coordination de la lutte contre les VBG.

1.3.2. Appuyer les initiatives des collectifs et associations féminines congolaises en matière de prévention, alerte et référencement des cas de VBG

- Les associations féminines appuyées ont mis en place 10 noyaux d'Observation et de monitoring des VBG, d'alerte et de prévention communautaires contre les VBG ainsi que 10 groupes WhatsApp pour le partage des informations avec les acteurs, l'alerte et référencement des cas de VBG identifiés vers les services de prise en charge.
- Grâce au renforcement de leurs capacités, les organisations féminines ont référé 76 cas de VBG vers les services de prise en charge.

1.3.3. Renforcer le réseautage entre les organisations travaillant dans la lutte contre les VBG (Mettre en place la coordination des acteurs de la société civile, assurer le suivi des engagements de la RDC sur l'égalité des sexes et la lutte contre les VBG ; Plaidoyer au niveau national, régional et international...)

- Au Nord-Kivu, un cadre de concertation, monitoring et coordination des actions des organisations féminines engagées dans la prévention et la réponse aux VBG a été mis en place et fonctionne sous le lead de la Division Provinciale du Genre / Maison de la Femme. L'initiative sera étendue aux autres provinces au cours de l'année 2020, puisqu'identifiée comme bonne pratique.

1.3.4. Mettre en place un mécanisme de coaching et mentorat des leaders des femmes envers les jeunes filles adolescentes pour le renforcement de leur leadership et la prévention des VBG

- Les organisations partenaires de mise en œuvre ont identifié et formé 168 femmes leaders volontaires (80 au Sud Kivu, 48 au Nord Kivu et 40 en Ituri) pour permettre un partage d'expériences, ainsi que le coaching et transfert de compétences aux jeunes filles dans différents domaines incluant la prévention contre les VBG, l'autonomisation et le leadership féminin, etc.

- 343 jeunes filles du Sud Kivu et de l'Ituri ont bénéficié de premières séances de coaching organisées par leurs mentors afin de renforcer leur leadership et engagement comme actrices de changement au sein de leurs communautés respectives.

1.3.5. Appuyer les collectifs et organisations dans la mise en œuvre d'un plaidoyer continu et cohérent pour l'amélioration du cadre légal et de la prise en charge

Un atelier sur le renforcement des capacités des organisations féminines partenaires au Programme sur les techniques de plaidoyer est prévu au premier trimestre de l'année 2020. Ce sera par ailleurs l'occasion d'élaborer le plan de plaidoyer et une feuille de route pour sa mise en œuvre.

1.3.6. Renforcer les capacités des organisations féminines afin de garantir leur participation efficace et effective aux réunions de coordination de la lutte contre les VBG

A travers la tenue des ateliers de renforcement des capacités ainsi que des séances de coaching et appui-conseil assurés par les experts du PNUD et UNFPA, 5 Organisations partenaires ont été renforcées afin



Image 01 : Séance de renforcement des capacités des associations féminines à la Maison de la Femme de Goma

d'assurer leur participation efficace à la coordination des actions de lutte contre les VBG dans les provinces de mise en œuvre.

De leur côté, ces organisations assurent également le transfert de ces compétences aux organisations féminines au sein de leurs réseaux respectifs de manière à garantir leur participation effective et efficace aux mécanismes de coordination de la lutte contre les VBG. Il s'agit de pouvoir favoriser le réseautage ainsi que la restitution et la transmission des compétences et connaissances entre les organisations pour la démultiplication des impacts.

Effet 2 : Renforcement accru du pouvoir et de la résilience des survivant(e)s de VBG ainsi que des parents des survivant(e)s mineur(e)s

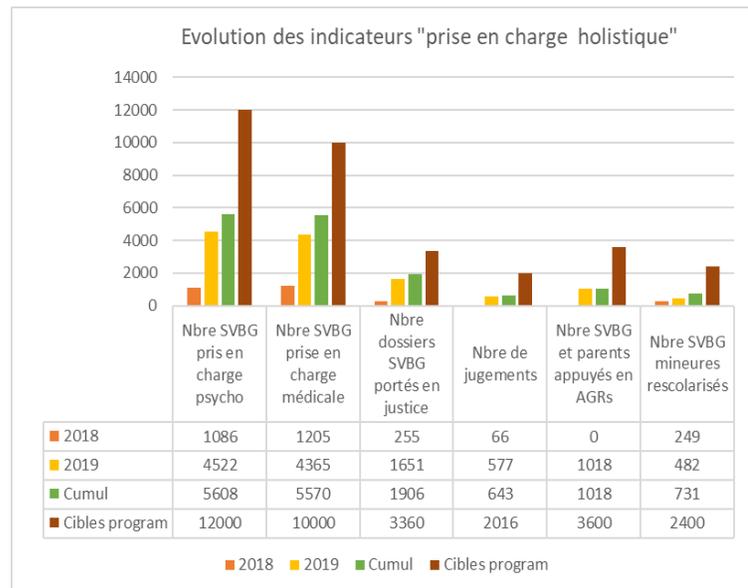
L'appui apporté par le programme à travers le renforcement des capacités du dispositif de prise en charge holistique des survivant-e-s a permis d'opérationnaliser quatre services, à savoir : le médical, le psychosocial, le juridique/judiciaire et la réinsertion socioéconomique et ou scolaire au sein des CISM.

Ainsi, Cinq CISM² mis en place dans le cadre du programme 'Tupinge Ubakaji' ont été appuyés et quatre nouveaux CISM mis en place et appuyés à Kinshasa (Ngaba, Kintambo et Ndjili) et au Kasai Central (Kalembe-Mulumba /Nganza à Kananga).

² Pour des raisons sécuritaires et sanitaires (maladie à fièvre Ebola), le CISM de Oicha en territoire de Beni n'a pas fonctionné normalement en 2019. Seuls les services psychosocial et médical ont régulièrement fonctionné.

Confiants des avantages qu’offre le cadre du CISM quant au référencement et contre-référencement des survivant-e-s, les partenaires du Sud Kivu et de l’Ituri ont de leur propre initiative, organisé le rapprochement des services de prise en charge au sein du Centre Hospitalier Chahi et de l’HGR de Mahagi ; ce qui constitue ainsi un dispositif du type CISM.

L’année 2019 a été marquée par des avancées significatives vers l’atteinte des cibles programmatiques dans les quatre services de prise en charge, comme l’illustre le graphique ci-contre :



Graphique 01 : Evolution des indicateurs de la Composante Prise en charge

Deux produits ci-après concourent à l’atteinte de l’effet susmentionné :

Produit 2.1 : Les survivant(e)s de VSBG bénéficient d’une assistance intégrée et multisectorielle (médicale, psychosociale, juridique/judiciaire, réinsertion socioéconomique et/ou scolaire) coordonnée et fondée sur les droits et l’égalité des sexes.

2.1.1. Renforcer les capacités des structures médicales et de l’action sociale pour la prise en charge médicale et psychosociale intégrée des survivant(e)s de VBG

Un paquet d’interventions a été mis en place au niveau des structures de coordination du système sanitaire et des structures de prise en charge dans les cinq provinces du programme afin de contribuer à l’amélioration globale des performances des prestataires de soins et au renforcement de l’offre de services de qualité aux survivant-e-s de VBG. A ce titre, les services techniques de cinq Divisions provinciales de la santé (Kinshasa, Kasai Central, Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri), plus spécifiquement les programmes PNSR et PNSM, les bureaux des équipes cadres de 19 zones de santé et 23 FOSA ont bénéficié d’un appui au fonctionnement (fournitures de bureau, crédit de communication).



Image 02 : Remise de matériel médical CISM Aru

Les 23 FOSA (10 CISM et 13 non CISM) appuyées par le Programme ont également bénéficié des appuis en matériels médicaux et médicaments de base, de supervisions formatives conjointes de la part des équipes cadre de leurs zones de santé et Divisions provinciales de la santé.

2.1.2. Assurer la gestion des cas de VBG et la prise en charge médicale et psychosociale intégrée des survivant(e)s de VBG

L'offre de services de prise en charge médicale et psychosociale a été assurée et adaptée aux besoins spécifiques de survivant-e-s de VBG dans les 23 FOSA ciblées. Ainsi, il sied de noter que ces FOSA ont été approvisionnées en médicaments essentiels (kits post viol, consommables, kits de traitement des IST...). En outre, neuf de ces 23 FOSA ont bénéficié de matériels et équipements médicaux (lits d'accouchements, lits de consultation, paravent, lits d'hospitalisations (3 à Kinshasa, 4 à Kananga, 1 au Sud Kivu et 1 en Ituri).

Ces appuis ont permis la prise en charge adaptée selon le type de VBG et la réalisation des performances suivantes :

Tableau 01 : Synthèse des résultats du volet Prise en charge psychosociale et médicale

Indicateurs	H	F	Total	Résultats par province en 2019					
				NK	SK	IT	KC	KIN	Total
Nombre des survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge médicale de qualité ;	46	4319	4365	881	745	948	885	906	4365
Nombre des survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge psychosociale de qualité ;	48	4474	4522	898	875	966	877	906	4522
<i>Viol</i>	42	2901	2943	768	305	530	567	773	2943
<i>Aggression sexuelle</i>	0	249	249	66	99	10	12	62	249
<i>Aggression physique</i>	0	272	272	2	106	2	150	12	272
<i>Denis de ressources opportunités et service</i>	0	44	44	0	1	1	37	5	44
<i>Violence psycho émotionnelle</i>	6	204	210	1	69	40	46	54	210
<i>Mariage forcé</i>	0	697	697	5	276	351	65	0	697
<i>autres GBV</i>	0	107	107	56	19	32	0	0	107
Nbre de survivant(e)-s ayant bénéficié d'une prise en charge médicale dans les 72H	42	1049	1091	332	122	204	276	157	1091
% de survivant(e)-s ayant bénéficié d'une prise en charge médicale et psychosociale dans les 72H			37,07%	43,23%	40,00%	38,49%	48,68%	20,31%	37,07%
Nbre des survivantes assistées pour une grossesse issue d'un viol	0	441	441	246	19	84	18	74	441
% des survivantes assistées pour une grossesse issue d'un viol				36,77%	17,48%	42,48%	2,05%	4,56%	21%
Nombre des survivant(e)s ayant bénéficié des Kits de dignité	0	450	450	100	0	0	350	0	450

Pour augmenter le niveau de prise en charge et sensibiliser les communautés sur les services de prise en charge, 99 cliniques mobiles impliquant des équipes pluridisciplinaires (médecins, assistants psychosociaux et parajuristes) ont été organisées dans la province du Kasai Central.

En termes de renforcement des capacités des prestataires :

- 60 acteurs intervenants dans les 4 volets de prise en charge ont été formés sur la gestion de cas à Kinshasa, en Ituri et au Sud Kivu. UNFPA a assuré l'intégration de l'approche « basée sur la gestion de cas » dans le processus de prise en charge des cas de VBG. Cela a permis de s'assurer que les survivant-e-s sont bien informé-e-s de toutes les options qui sont offertes et que les problèmes et difficultés rencontrés par un(e) survivant(e) et sa famille sont identifiés et suivis de manière coordonnée tout en leur fournissant un soutien émotionnel tout au long du processus ;

- 16 prestataires du Sud Kivu ont bénéficié d'un recyclage sur la prise en charge médicale et psychosociale;
- 80 relais communautaires de la ville de Kinshasa engagés dans la sensibilisation des communautés ont été formés en matière de détection et référencement des cas de VBG vers les structures de prise en charge.

2.1.3. Appuyer la mise en place et le fonctionnement des Bureaux de Consultations Gratuites pour une assistance judiciaire gratuite de qualité aux survivant-e-s de VBG.

Au cours de l'année 2019, le PNUD et le BCNUDH ont signé des contrats avec six Barreaux (Goma, Bukavu, Bunia, Kananga, Kinshasa Gombe et Kinshasa Matete) pour répondre à la demande de justice des survivant-e-s de VBG, à travers leurs Bureaux de Consultations Gratuites (BCG) dans les zones de mise en œuvre du programme.

En collaboration avec les Cliniques juridiques, les six Barreaux ont assuré l'assistance judiciaire et le suivi de **1651** dossiers en justice dont **577** ont connu une décision judiciaire (359 condamnations, 138 acquittements, 75 classements sans suite et 5 incompétences).

Tableau 02 : Synthèse des résultats du volet Prise en charge juridique et judiciaire

Indicateurs	NK			SK			IT	KC			KIN	Total 2019
	PNUD	BCNUDH	Tot	PNUD	BCNUDH	Tot	PNUD	PNUD	BCNUDH	Tot	PNUD	
Nombre des survivantEs des VBG ayant bénéficié d'un accompagnement et d'une assistance juridique et judiciaire de qualité	169	154	323	219	73	292	368	197	198	395	273	1651
Nombre de dossiers portés en justice ayant fait l'objet de décision judiciaire ;	51	53	104	59	53	112	155	85	13	98	108	577
<i>Condamnations</i>	27	44	71	40	21	61	115	43	1	44	68	359
<i>Acquittement</i>	6	9	15	19	11	30	26	31	1	32	35	138
<i>Classement sans suite</i>	15	0	15	0	21	21	14	11	11	22	3	75
<i>Incompétence</i>	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	2	5

Il convient de noter que sur les dossiers référés aux parquets, 75 dossiers ont été classés sans suite pour diverses raisons notamment règlement du litige au niveau du parquet (dossiers VBG), difficulté de retrouver l'auteur avec possibilité de relancer le dossier si l'auteur réapparaît.

2.1.4. Soutien technique et logistique lors des missions d'enquête mixtes de la Police/ EPEPVS et des Parquets/ CSLVS pour les cas documentés dans les CISM ainsi que lors des audiences foraines

Le Programme a appuyé l'organisation de missions d'enquêtes mixtes Parquet et Police dans le cadre de dossiers de VBG. Dans le territoire de Rutshuru, ces missions ont suivi 23 allégations de VBG pour lesquelles 18 victimes de VBG et 23 présumés auteurs ont été entendues sur procès-verbaux. Ces derniers ont finalement été arrêtés et déférés devant le juge pour être jugé dans le délai légal au cours d'une audience devant le tribunal.

Les cellules spéciales de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre des parquets de Kinshasa/Matete et Ndjili ont été rendues opérationnelles grâce au Programme et ont reçu une dotation des

fournitures de bureau pour leur fonctionnement, à l’instar des Cellules rattachés aux parquets de Kananga, Goma, Beni, Bukavu, Uvira et Bunia.

Les escadrons de Police de Protection de l’Enfant et contre les Violences Sexuelles (EPEPVS Bunia, Goma, Bukavu, Kamituga et Kinshasa, Tshimbulu, Beni/Oicha et Uvira/Luvungi) ont également été appuyés en carburant afin de faciliter leurs descentes sur terrain pour enquêter sur les dossiers de VBG et en fournitures de bureau pour améliorer le traitement des dossiers de VBG.

Dans le même cadre, le Programme a appuyé l’organisation de 9 audiences foraines par les tribunaux des zones d’intervention au cours desquelles 135 dossiers de violences sexuelles ont été examinés et jugés, dont 11 au Nord Kivu (Kasindi), 39 en Ituri (23 à Aru, 16 à Mahagi), 24 au Sud-Kivu (13 à Kadutu et 11 à Bagira) et 61 à Kinshasa. Les auteurs de ces infractions sont aussi bien des civils que des militaires.



Image 03. Audience foraine du Tribunal de Grande de Bukavu à Kadutu

2.1.5. Constituer et mettre à disposition des bénéficiaires des paquets d’appui au démarrage des activités économiques (compris information, formation, sensibilisation, coaching et suivi post création)

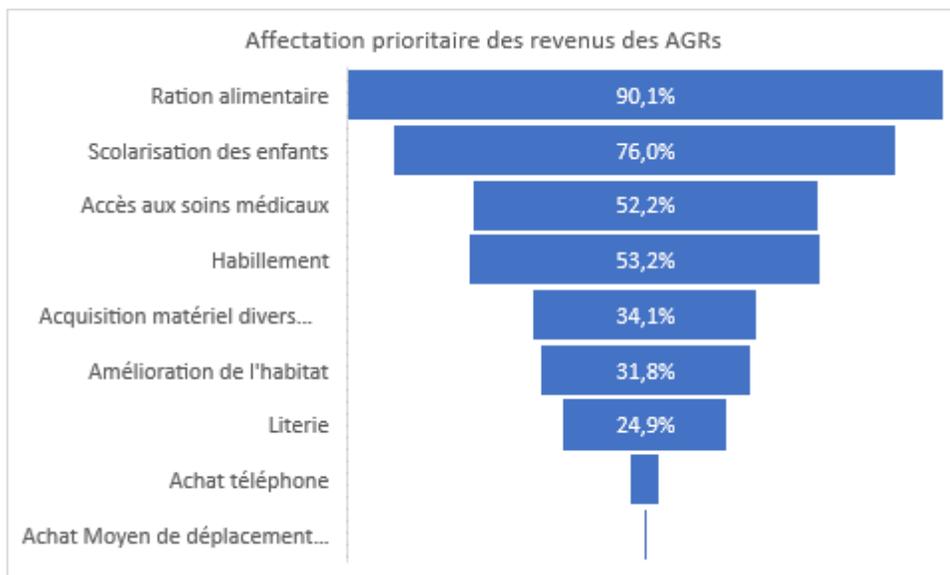


Image 04 : AGR production et commercialisation des oignons à Beni

Dans les nouvelles provinces d’intervention à savoir Kinshasa et le Kasai Central, les partenaires ont mené des analyses des opportunités économiques et des filières porteuses pour pouvoir orienter les choix des AGR des bénéficiaires dans le cadre d’appui à la réinsertion socioéconomique. Ainsi au cours de cette année, les ONG partenaires de mise en œuvre ont accompagné les bénéficiaires du Programme dans le développement de **1018 AGRs** portées par 307 survivant-e-s majeur-e-s et 711 parents de survivant-e-s mineur-e-s.

Les premières évaluations socioéconomiques conduites par les ONG partenaires il se dégagent les constats suivants :

- Un taux de progression moyen de 22,19% des capitaux investis dans les AGRs (de $KI_0 = 69\,818,90\$$ à KI_1 (ESE01) : 85310,90 \$) ;
- Au plan qualitatif : pour 517 AGR évalués, 421 (soit 81,43%) connaissent une croissance du capital investi, 48 AGR stagnent (capital stable) alors que 48 autres AGR (9%) connaissent une décroissance des capitaux (exploitation à perte) ;
- Sur 517 AGR évalués, 354 (soit 66,3%) assurent aux bénéficiaires un revenu moyen journalier supérieur à 2\$.
- Les revenus issus des AGR ont permis aux bénéficiaires de prendre en charge les besoins repris ci-après :



Graphique 02 : Effets des revenus des AGRs sur la situation socioéconomique des bénéficiaires

2.1.6. Accompagner les bénéficiaires dans la mise en place des groupements d'intérêt économique (GIE) pour les femmes, renforcer leurs mécanismes de financement et faciliter leur réseautage

En vue de consolider et d'assurer la durabilité des activités individuelles des bénéficiaires mais aussi pour renforcer la cohésion sociale et le partage de risques, le Programme, à travers les ONG partenaires a sensibilisé les bénéficiaires à s'organiser en Groupements d'Intérêt Economique des Femmes (GIEF) et en Mutuelles de Solidarité (MUSO).

Au total, 18 GIEF et 44 MUSO ont été mis en place par les bénéficiaires du Programme au cours de l'année 2019. Ces structures visent à soutenir l'éducation financière des bénéficiaires en les amenant à cultiver l'esprit de l'épargne et à faciliter l'accès aux microcrédits pour le développement d'activités individuelles et/ou de groupes des femmes. Le volume d'épargnes réalisées au cours de l'année par les MUSO varie selon l'âge entre 250 et 4000 \$ par province. Un montant de 8 046 \$ a servi à octroyer des microcrédits en faveur de 286 membres au sein des MUSO.

Si les MUSO comprennent 78,3% des bénéficiaires du Programme et 21,7 % d'autres membres de la communauté, les GIEF sont jusque-là exclusivement composés des bénéficiaires des deux Programmes (Tupinge Ubakaji et JAD). L'option de ce mixage a été décidée afin de faire bénéficier aux nouvelles bénéficiaires, l'expérience et le coaching des anciennes bénéficiaires.

Il convient de noter que le processus de mise en place et opérationnalisation des GIEF dans les deux nouvelles provinces (Kinshasa et Kasai Central) a été prévu à partir de l'année 2020, le temps de maturation des AGR individuelles et d'identification des liens entre les nouveaux bénéficiaires et leur sensibilisation sur l'approche.

2.1.7. Soutenir les efforts des parents et renforcer leurs capacités pour la rescolarisation et la formation professionnelle des survivant(e)s mineur(e)s des VBG.

Le Programme a appuyé la rescolarisation de 248 survivants (e)s mineur(e)s (235 filles et 13 garçons) pour l'année scolaire 2018-2019 et une bénéficiaire en formation professionnelle. Les ONG partenaires ont continué le suivi scolaire de ces élèves jusqu'à la clôture de l'année scolaire en juillet 2019.

Les parents des 248 enfants ont bénéficié de l'appui du Programme en 2019 pour le développement des activités économiques afin d'assurer la poursuite de la prise en charge des frais de scolarité sur le long terme.

Sur les 248 élèves, 236 soit 95,16 % ont réussi à la fin de l'année scolaire tandis que 12 ont échoué.

Pour l'année 2019 – 2020 qui a débuté au mois de septembre, les ONG partenaires ont appuyé la rescolarisation de 482 survivants (e)s mineur (e)s- dont :

- 416 filles (soit 86,3%) dont 181 inscrites au niveau primaire et 235 au niveau secondaire;
- 17 garçons (soit 3,5%) dont 14 du primaire et 3 du niveau secondaire;
- 49 filles (soit 10,2%) suivent la formation professionnelle

Ces statistiques sont détaillées dans le tableau y relatif repris en annexe.

Le Programme a par ailleurs mis à la disposition de 460 parents des kits pour le démarrage / renforcement de leurs AGRs afin d'assurer grâce aux revenus générés, la poursuite de la prise en charge des frais de scolarité après l'appui du programme.

Produit 2.2 : Les services et mécanismes institutionnels de prise en charge intégrée et multisectorielle (CISM) sont mis en place et/ou consolidés et opérationnels.

2.2.1. Appuyer la mise en place des services intégrés de prise en charge multisectorielle au niveau de maison de la femme, foyer sociaux ou HGR pour l'opérationnalisation des CISM.

Au cours de l'année 2019, le Programme a appuyé le fonctionnement de 10 CISM dans les provinces d'intervention. Six (6) CISM ont été mis en place par le programme 'Tupinge Ubakaji' et ont bénéficié d'appui de consolidation en 2019 ; il s'agit de l'HGR de Beni, l'HGR d'Oicha³, l'HGR de Kyeshero, du CH Gesom, de l'HGR de Walungu et l'HGR d'Aru. Le nouveau CISM de Kintambo a été mis en place en 2018 dans le cadre du Programme et a bénéficié d'appui en 2019 pour consolider sa mise en place et son fonctionnement dans la prise en charge holistique des survivant(e)s. En outre, le Programme a appuyé la mise en place de trois (3) nouveaux CISM (2 à Kinshasa au sein du HGR de Ndjili et du Centre Mère Enfant de Ngaba ; et 1 à Kananga au sein du HG Kalemba Mulumba) à travers la réhabilitation et l'équipement des infrastructures.

Dans le cadre du partage d'expérience, le chef de la DPS Kasai Central, le médecin directeur de l'hôpital secondaire Kalemba Mulumba et un staff de l'ONG Magna (partenaire d'appui à l'Hôpital secondaire) ont effectué une mission à Goma afin d'identifier les bonnes pratiques et le fonctionnement du CISM, des

³ En raison du contexte sécuritaire dans la zone, le CISM de Beni-Oicha a fait l'objet d'appui particulièrement limité cette année.

mécanismes de référencement et contre référencement. Cette mission a grandement facilité l'opérationnalisation rapide du CISM situé au sein de HG Kalemba Mulumba de Nganza.

Il faut noter que le CISM de HGR Oïcha a offert uniquement la prise en charge médicale et psychosociale aux survivant(e)s de VBG en raison de l'insécurité régnant dans la zone. Les autres volets de prise en charge n'ont pas été opérationnels.

2.2.2. Former les parajuristes aux droits des victimes, à la procédure judiciaire, à la protection des victimes et des témoins, à la gestion d'une clinique juridique dans les CISM.

Le programme a organisé au cours du premier trimestre de l'année 2019, un atelier de recyclage des parajuristes de trois provinces de l'Est (anciennes provinces de mise en œuvre du Programme Tupinge Ubakaji) et une formation de nouveaux parajuristes (11 parmi lesquels 4 femmes et 7 hommes) et de 26 autres partenaires œuvrant dans les VBG opérant à Kananga et à Tshimbulu dans la province du Kasai Central. Rappelons que la formation des parajuristes de la Ville de Kinshasa a quant elle, eu lieu au mois de décembre 2018.

2.2.3. Appuyer la mise en place, le fonctionnement institutionnel et opérationnel des cliniques juridiques dans les CISM.

Le PNUD et le BCNUDH ont contractualisé avec huit organisations de la société civile qui opérationnalisent 16 cliniques juridiques dans les provinces de mise en œuvre du Programme afin de garantir aux survivant-e-s de VBG un accompagnement juridique gratuit et efficace. Ces cliniques juridiques sont animées par 27 parajuristes parmi lesquels 19 femmes (soit 70,37%) et huit hommes (soit 29,63%), qui assurent l'écoute, le conseil juridique, l'orientation des survivant(e)s de VBG et le suivi de leurs dossiers auprès des Bureaux de Consultations Gratuites des Barreaux pour le suivi judiciaire. Ces derniers assurent l'assistance judiciaire des survivant-e-s à toute les phases de la procédure judiciaire (police, parquet, cours et Tribunaux). En cas d'empêchement des survivant-e-s, les avocats du BCG les représentent. A Beni et à Luvungi, les avocats des cliniques juridiques font également l'assistance judiciaire aux victimes de VBG.

Le Programme appuie les cliniques juridiques par sa contribution aux frais de fonctionnement, les primes et transport des parajuristes, les fournitures de bureau, la communication, la prise en charge des survivant(e)s / dépendants / témoins vers les instances judiciaires (transport, logement, restauration) ainsi que le transport des présumés auteurs.

2.2.4. Appuyer le plaidoyer pour l'institutionnalisation et la pérennisation des CISM

L'année 2019 a été consacrée à la consolidation des CISM dans les zones de l'Est, la mise en place des nouveaux CISM à l'Ouest (3 à Kinshasa et 1 au Kasai Central) et à la préparation des supports pour appuyer le processus de plaidoyer, qui sera conduit effectivement 2020.

Les capacités des acteurs des services de prise en charge ont été renforcées en matière de conduite de plaidoyer et les partenaires étatiques ont également été sensibilisés et acquis à la cause de l'institutionnalisation (Ministères provinciaux et national du Genre et de la Santé).

2.2.5. Appuyer le fonctionnement de la chaîne pénale pour une réponse judiciaire appropriée aux dossiers de VBG documentés

Le renforcement de la chaîne pénale dans son ensemble est particulièrement nécessaire afin d'assurer l'efficacité dans le traitement des dossiers à toutes les étapes et de renforcer la transparence du procès. Ainsi, plusieurs activités visant à renforcer les capacités techniques et opérationnelles des différentes institutions de la chaîne pénale ont été mises en œuvre afin de permettre à chacun des acteurs de jouer efficacement son rôle et d'assurer une meilleure réponse judiciaire aux survivant-e-s de VBG.

C'est dans ce cadre que les Tribunaux de Grande Instance de Bunia, Goma, Bukavu, Beni, Kamituga, Uvira, Kananga, Gombe et Matete ainsi que des parquets y rattachés, ont bénéficié de dotations en fournitures de bureau pour améliorer le traitement des dossiers relatifs aux VBG.

Le Programme a par ailleurs mené un plaidoyer auprès du Conseil Supérieur de la Magistrature afin de pallier au manque et/ou à l'insuffisance des magistrats dans plusieurs juridictions qui étaient de fait non-opérationnelles empêchant le traitement des dossiers. Ce plaidoyer a permis d'obtenir l'affectation de magistrats dans le Territoire de Dibaya et celui de Mwenga/ressort de Kamituga au Sud-Kivu.

Tableau 03 : Configuration des dossiers judiciaires

Indicateurs	Résultats par province en 2019											
	NK			SK			IT	KC			KIN	Total
	PNUD	BCNUDH	Tot	PNUD	BCNUDH	Tot	PNUD	PNUD	BCNUDH	Tot	PNUD	
Nbre des dossiers référés en justice par toutes autres voies de saisine	1159	154	1313	260	73	333	299	254	0	254	121	2320
Classement sans suite	88	0	88	67	0	67	14	7	0	7	0	176
Envoyé en fixation	558	154	712	122	73	195	240	71	0	71	60	1278
En cours	513	0	513	71	0	71	45	176	0	176	61	866

2.2.6. Accompagner les acteurs du système éducatif National et provincial pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et mesures en faveur de la scolarisation des enfants vulnérables compris les victimes des VSBG

Le Programme a appuyé la mise en place de **10 AGR** scolaires pilotes, respectivement 4 au Sud-Kivu, 2 au Nord-Kivu et 4 en Ituri. Outre la mise à disposition du capital de démarrage des activités, les gestionnaires des AGR et les superviseurs au niveau des ONG en charge de l'appui-conseil et du suivi ont bénéficié de formations de base sur l'entrepreneuriat et la gestion d'une activité économique, assurées par le PNUD.



Image 05 : Ferme scolaire Institut Butsili

Les premiers revenus générés par ces activités ont permis la scolarisation de 3 élèves à Goma pour l'année scolaire 2019-2020.

Ces efforts sont en train de connaître un renforcement avec l'entrée en vigueur progressive de la mesure gouvernementale sur la gratuité des études au niveau primaire. Ainsi, sur le total de 433 enfants pour l'année 2019-2020, le Programme et les parents connaîtront un

allègement des couts pour quelques 95 élèves (soit 21,94% de l'effectif global appuyé par le Programme) qui sont éligibles à cette mesure.

2.2.7. Appuyer le déploiement et/ou le renforcement des capacités des structures d'appui à la réinsertion socioéconomique des bénéficiaires du Programme

Grace à l'appui du Programme, 8 structures d'appui à la réinsertion socioéconomiques ont été renforcées respectivement au Sud-Kivu (un centre de formation en métier de la Division du genre à Bukavu et un centre professionnel Bakanja à Kamituga), au Nord Kivu (1 centre de formation en coupe et couture à Goma) et en Ituri (5 centres de formation en métiers et alphabétisation pour femmes et filles).

Effet 3 : Efficacité accrue d'une coordination assurant un leadership capable de mettre en place des stratégies de prévention, de protection et de réponse aux VBG.

Produit 3.1 : Les structures et le mécanisme de coordination de lutte contre les VBG, aux niveaux central et décentralisé, disposent des capacités techniques et institutionnelles requises pour assurer une coordination efficace.

3.1.1. Renforcer la coordination nationale et provinciale de la lutte contre les violences sexuelles au niveau politique, technique et opérationnel.

Le Programme JAD a contribué de manière substantive au processus de finalisation de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre les VBG en étroite collaboration avec le Ministère du Genre et les autres partenaires. La Coordination nationale assurée par le Ministère du Genre à travers la DEP, a reçu un appui financier du Programme pour l'organisation de l'atelier de présentation de la stratégie nationale des VBG révisée. En outre, dans le but de faciliter la coordination des actions de lutte contre les VBG, et l'organisation de réunions de coordination, au niveau national et provincial le PNUD a doté le Cabinet du Ministre, la DEP, le Secrétariat Général, le commissariat général et la division provinciale du genre d'équipements informatiques, de fournitures de bureau et autres consommables de bureau.

Au Kasai Central, le programme JAD a appuyé la mise en place la coordination territoriale dans la ville de Tshimbulu, Territoire de Dibaya et l'a doté de fournitures de bureau et un équipement informatique pour assurer son fonctionnement et de deux motos dont l'une moto pour la mobilité de l'Administrateur du Territoire et l'autre pour le Chef de service genre dans le cadre de suivi des activités de la coordination. La coordination provinciale (Ministère provincial du Genre et Division du Genre) du Kasai Central a également reçu un appui en matériels informatiques et fournitures de bureau ainsi qu'une moto pour la mobilité des points focaux genre.

Au Nord Kivu, outre les missions de suivi des activités dans les territoires de Beni et l'appui en équipements informatiques, le Programme a appuyé la tenue de deux ateliers pour l'élaboration d'un plan d'action provincial contre l'exploitation sexuelle des enfants. Grâce à cette initiative et à l'engagement des autorités provinciales, un groupe de 17 jeunes filles ont pu être récupérées de maisons de tolérance et réinsérées socialement. Les coordinations provinciales et territoriales du Sud Kivu et de l'Ituri ont, elles aussi été appuyées en fournitures de bureau pour leur fonctionnement.

Produit 3.2 : Le système national de collecte des données sur les VBG produit des informations pour orienter le plaidoyer, la programmation et le déploiement des services.

3.2.1. Etude de base (établissement de la situation de référence)

L'étude de base a été commanditée auprès du Cabinet FORCIER et le premier draft de rapport a été produit au mois de décembre 2019. Il se trouve en cours d'amélioration avant sa vulgarisation. Cette étude permet d'avoir une situation de référence pour chacune des provinces et des interventions menées dans le cadre de ce projet.

3.2.2. Appui au fonctionnement de la base de données nationale VBG, son actualisation et développement des outils complémentaires dans les provinces du programme JAD

La base de données VBG Nationale a été effectivement modernisée au courant de l'année. Une application mobile Android (avec SIM APN) installée sur les tablettes fonctionnant sans connexion internet permet à ce jour d'encoder et diffuser les données de manière digitale. Elle a été déployée dans plus de 140 structures réparties dans sept (07) provinces (Sud Kivu, Nord Kivu, Ituri, Kasai central, Kinshasa, Kasai, Kasai oriental). Près de 120 encodeurs bénéficient en temps réel d'une assistance technique à distance à travers une plateforme d'échange/communication conçue à cet effet.

Des modules additionnels ont été développés afin d'améliorer la qualité des données contenues dans la base notamment : le contrôle à l'encodage, l'appel des fiches d'informations général pour éviter les doublons.

80 acteurs ont bénéficié d'une formation sur la collecte des données sur tablette Android avec l'application APN dans les cinq provinces de mise en œuvre du Programme. Après la formation des prestataires, les tablettes ont été mises à la disposition de leurs structures respectives pour l'encodage des données.

Les anciennes données collectées ont été migrées et sont désormais consultables en ligne sur www.vbg-mingenrerd.org avec SIM APN ou <http://144.91.114.75:9002> sans SIM APN.

Un portail web a été mis en place afin de fédérer toutes les activités des acteurs impliqués dans la prise en charge des VBG à travers la RDC.

Les Divisions Provinciales du genre ont été dotées des moyens adéquats pour leur fonctionnement (l'achat des fournitures de bureau, carburant pour le générateur, connexion internet, crédits de communication, frais de fonctionnement, ...). En outre, leurs missions de suivi sur le terrain ont été appuyées pour apprécier le niveau de la collecte et de l'encodage de données par les acteurs formés.

Le Programme a par ailleurs appuyé la tenue des réunions mensuelles de coordination dans les territoires et Provinces afin d'assurer l'harmonisation et la validation des données collectées.

3.2.4. Organiser le Monitoring judiciaire et les Enquêtes de perception sur la lutte contre les VBG.

En 2019, le PNUD a signé des accords de partenariat avec six universités, dont trois dans les provinces de l'Est (Nord Kivu, Sud Kivu et l'Ituri), deux à Kinshasa et une à Kananga pour la conduite du monitoring

judiciaire des dossiers de violences sexuelles auprès des institutions judiciaires. Ce travail a permis d'apprécier le niveau de la réponse judiciaire apportée aux cas de violences sexuelles.

Au total, 70 chercheurs universitaires des universités identifiées ont reçu un renforcement de capacités techniques en matière de collecte et d'analyse des données judiciaires.

A l'issue de cette formation, la collecte de données a été effectuée auprès de toutes les institutions de la chaîne pénale (Police, Parquet, Cours et Tribunaux) dans les trois provinces de l'Est (ayant déjà une forte expérience dans ce domaine) ; ce qui a permis de produire deux rapports dont la première porte sur les données de l'année 2018 et le deuxième (succinct) sur les données de Janvier à Juin 2019.

Les données collectées en 2018 démontrent que la proportion du nombre de cas enregistrés en justice (1895) sur le nombre total d'incidents signalés (8926) demeure faible⁴.

Pour le rapport des données de 2018, les principaux constats de la réponse judiciaire font état des tendances ci-après :

- Au total **1 895** cas des violences sexuelles, dont **1 837** de viol, ont été traités par les institutions policières, les parquets ainsi que les cours et tribunaux du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri. 1260 dossiers ont été envoyés en fixation devant les cours et tribunaux parmi lesquels 592 (soit 47%) ont connu une suite judiciaire (condamnation, acquittement ou déclaration d'incompétence du tribunal) alors que 668 (soit 53%) étaient en cours d'instruction ou de délibéré au 31 décembre 2018⁵ ;
- A plus de 92%, les femmes sont les principales victimes de violences sexuelles, dont 73% d'entre elles sont des mineures. Dans au moins 49 dossiers, les victimes des violences sexuelles ont été de sexe masculin ;
- Le nombre d'auteurs connu est plus élevé que le nombre des victimes connu démontrant que les crimes de violences sexuelles sont souvent commis en groupe⁶.
- Les auteurs (présumés) sont majoritairement des hommes (95%), et très souvent des hommes adultes (56%) ;
- La répression est plus effective dans les grandes agglomérations, en raison notamment de la présence des acteurs judiciaires et de l'ensemble des institutions ;
- La proximité de la justice aux justiciables contribue à la lutte contre l'impunité en matière de VBG ;

Le délai légal de traitement d'un dossier de violences sexuelles est de 3 jours au niveau de la police, 42 jours au niveau des parquets et 78 jours au niveau des cours et tribunaux mais fort a été de constater que ce délai n'a pas été systématiquement respecté par la Police, les Offices et Juridictions suite aux contraintes logistiques et opérationnelles que connaissent les acteurs judiciaires congolais. Toutefois, il y a lieu d'affirmer que de plus en plus les dossiers de violences sexuelles sont traités dans des délais raisonnables.

D'un autre côté, le PNUD en collaboration avec la MONUSCO, la Harvard Humanitarian initiatives (HHI) ainsi que les universités congolaises ont mis en œuvre le projet « Collecte des données sur la Consolidation de la Paix et la Reconstruction en RDC », CDCPR en sigle lequel collabore avec JAD dans la collecte des données sur la perception et la lutte contre les VBG ainsi que le monitoring judiciaire.

⁴ PNUD, *Lutte contre l'impunité des violences sexuelles et des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité à l'Est de la RDC : Rapport de monitoring judiciaire 2013-2018*, PNUD/RDC, 2018, p 18

⁵ PNUD, *Les violences sexuelles devant la justice à l'Est de la RDC* : PNUD, 2019, p 5

⁶ Idem, p 10.

Quatre sondages trimestriels auprès de la population des territoires/provinces de mise en œuvre du Programme JAD ont été conduits en 2019. Plus, de 20.000 personnes (dont 50% de femmes) ont été interviewées sur différentes thématiques dont la lutte contre les violences sexuelles, l'accès à la justice, la confiance dans les acteurs de la justice et de la sécurité.

Concernant la justice et la lutte contre les violences sexuelles, les résultats de ces sondages révèlent que plus de la moitié des participants au sondage de Juillet – Août 2019 (53%) estiment qu'il est possible que la justice soit faite dans l'Est de la RDC. Cette opinion est plus fréquente parmi les hommes que les femmes (64% v 42%) et au Sud Kivu (64%) comparé au Nord Kivu (49%) et en Ituri (38%). La différence de perception entre les provinces peut s'expliquer notamment par la tenue de procès emblématiques en matière de violences sexuelles dans la province du Sud Kivu (Affaire Kavumu) qui a contribué à renforcer la lutte contre l'impunité et à rapprocher la justice des citoyens à travers l'organisation d'audience foraine.

Dans l'ensemble, 42% des personnes interrogées pensent que les victimes de violences sexuelles peuvent obtenir justice devant les cours et tribunaux. Les femmes partagent cette opinion moins fréquemment que les hommes (38% v 46%), toutefois le sondage montre également que seulement une personne sur 3 (33%) se sent en sécurité pour aller porter plainte à la police quel que soit le crime rapporté. Il est probable que le sentiment d'insécurité est encore plus important parmi les victimes de violences sexuelles.

L'ensemble des rapports de sondage et d'enquêtes de perception produits en 2019, les cartes interactives ainsi que des informations concernant d'autres indicateurs sont diffusées au moyen du site www.peacebuildingdata.org/drc

3.2.5 Produire des rapports VBG, appuyer l'actualisation des programmes et politiques et conduire des études informant les acteurs pour améliorer la réponse globale VBG

Un appui a été apporté au Ministère du Genre pour la relecture et la validation technique de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le Genre (relecture et validation technique) , ce document attend sa validation au niveau du conseil de Ministres

3.2.3. Tenir des rencontres stratégiques sur le programme

Au cours de l'année 2019, les réunions et activités stratégiques ci-après ont été organisées en appui à la mise en œuvre du Programme.

Tableau 04 : Activités stratégiques du Programme

N°	Activité	Date	Lieu	Principaux résultats obtenus
01	Mission conjointe de suivi des activités avec la Partie Etatique Provinciale	07 mai au 04 juin 2019	NK (Goma, Beni), Ituri (Bunia, Aru, Mahagi), SK (Bukavu, Luvungi)	<ul style="list-style-type: none"> Appui-conseil, Formulation des recommandations pour l'accélération de la mise en œuvre du PTA 2019
02	Mission conjointe de suivi des activités avec la Partie Etatique Nationale	Du 14 au 23 juillet 2019	Goma, Bukavu, Walungu	<ul style="list-style-type: none"> Idem
		29 juillet au 02 août 2019	Ville de Kinshasa et Kananga	<ul style="list-style-type: none"> Idem
03	3 ^{ème} réunion du Comité technique	08-09/08/2019	Kinshasa	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation mi-parcours du PTA 2019 Validation stratégie de pérennisation Examen de stratégies de prise en charge médicale, psychosociale et Juridique
04	4 ^{ème} réunion du Comité technique	27-28/11/2019	Kinshasa	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation de la performance du PTA 2019 Validation du PTA 2020 Validation stratégies de prise en charge (Médicale, Psychosociale et Juridique)
05	2 ^{ème} réunion du Comité de pilotage présidée par SE Mme la Ministre du Genre, Enfant et Famille	05/12/2019	Kinshasa (MONUSCO)	<ul style="list-style-type: none"> Validation des résultats obtenus en 2019 Signature PRODOC révisée Signature PTA 2020
06	Réunion des Chefs d'agences	26/11/2019	Kinshasa (PNUD)	<ul style="list-style-type: none"> Préparation des recommandations au Comité de pilotage concernant les interventions en territoire de Beni
07	Mission de suivi par le Canada (Conduite par Marjorie)	28/02 au 08/03/2019	Kinshasa – Goma - Bukavu	<ul style="list-style-type: none"> Constats sur l'état de démarrage des activités et formulation des recommandations
08	Mission de suivi par le Canada (Conduite par Louissette Martin)	17/11 au 05/12/2019	Goma, Bukavu, Walungu, Kinshasa	<ul style="list-style-type: none"> Constats sur l'état de mise en œuvre des activités, préparation de la sortie du Programme à l'Est, analyse des enjeux et défis et formulation des recommandations

3.2 ÉVALUATION AXÉE SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Tableau 05 : Bilan des résultats 2019

I. COMPOSANTE PREVENTION							
INDICATEURS	CIBLE GLOBALE (5ans)	CIBLE 2019	RESULTATS OBTENUS EN 2018	RESULTATS OBTENUS EN 2019	Performance 2019	JUSTIFICATION D'ECARTS (entre cible 2019 et Résultats obtenus)	SOURCE DE VERIFICATION
1.1.1 : Proportion des communautés ciblées ayant adopté des attitudes et des normes socioculturelles positives face aux VBG et à l'égalité entre les sexes	70%	0%	Non disponible	Non disponible	NA	Enquête de perception prévue pour 2020.	Rapport d'activités
1.1.2: Nombre de personnes (désagrégées par sexe et par âge) ayant acquise des connaissances en matière de VBG et de mécanisme de prise en charge intégrée	200 000	TBD	6 323 (H 2720 et F 3603)	46 730 personness (19479 H et 27352 F)	NA		Rapports des activités de partenaires
1.1.3: Niveau d'engagement des leaders au sein de la communauté en faveur de la masculinité positive et de l'égalité entre les sexes	80%	ND	Non disponible	60% (450 Leaders comm. ont signé des actes d'engagements et produit des plans d'action)	NA	(cet indicateur se mesure sur trois variables : signature de l'acte d'engagement : 30%), production du plan d'action (30%) et mise en œuvre du plan d'action (40%) 531 leaders communautaires (H:367 et F:225) sur 450 ont été renforcés en capacité puis ont signé des actes d'engagements en faveur de l'égalité entre les sexes, l'alerte et le référencement des cas de SGBV. .	Rapports des activités de partenaires
1.1.4: Pourcentage des survivant(e)-s de VBG qui sont des actrices de changement au sein de la communauté (personnalité active reconnue dans la lutte contre les VBG)		TBD	Non disponible		-	93 survivantes ont bénéficié d'un renforcement de capacités en matière de communication Ainsi outillées, elles se sont engagées comme actrices de changement dans leur communauté	
1.2.1 : Nombre des mécanismes communautaires y compris les réseaux communautaires (hommes, jeunes, femmes, leaders religieux & traditionnels, chefs de famille, enseignants et étudiants) de prévention, d'alerte, de référencement et de protection contre les VBG mis en place et fonctionnels	TBD	107	7	53	49,53%	Retard dans le décaissement de fonds ayant eu un impact dans le démarrage des activités de prévention à l'Est	Rapports des activités de partenaires
1.2.2 : Nombre de cas des VBG identifiés et référés par les mécanismes communautaires d'alerte, de référencement et de protection vers les services de prise en charge	TBD	580	46	201	34,65%	Retard dans le décaissement de fonds ayant eu un impact dans le démarrage des activités de prévention à l'Est_38 référées par les réseaux SFCEG, 87 par les réseaux OXFAM et 76 référées par les associations féminines à l'Est	Rapports des activités de partenaires
1.2.3 : Nombre de plate-forme au sein de la communauté utilisant les NTIC pour la prévention et l'alerte sur les VBG	Au moins une plate-forme	27	3	24	88,89%	13 plateformes dans la zone Ouest (SFCEG) et 11 groupes WhatsApp (4 au Sud Kivu et 7 au Nord Kivu), zone couverte par OXFAM	Rapports des activités de partenaires
1.3.1 : Nombre d'organisations et/ou collectifs de défense des droits de la femme appuyés par le programme JAD	TBD	8	NA	6	75%	Processus de contractualisation avec une organisation féminine pour la province du Kasai central reporté en 2020.	Accords signés
1.3.2 : Nombre d'actions d'alerte, de prévention et de référencement initiées par les associations féminines appuyées par le programme	TBD	27	ND	20	74,07%	10 groupes Whatsapp et 10 noyaux de monitoring des VBG mis en place au Sud Kivu, au Nord Kivu et en Ituri. Leur travail a abouti au référencement de 76 survivantes vers les services de prise en charge	Rapport des ONG associations féminines
1.3.3 : Nombre d'actions de plaidoyer menées par les organisations féminines ayant abouti à une prise de décision en matière de lutte contre les VBG	TBD	TBD	ND	0	NA	Activités reportées en 2020 : Il est prévu la tenue d'un atelier de renforcement des capacités des organisations féminines sur les techniques de plaidoyer au premier trimestre de l'année 2020	

INDICATEURS	CIBLE GLOBALE (5ans)	CIBLE 2019	RESULTATS OBTENUS EN 2018	RESULTATS OBTENUS EN 2019	Performance 2019	JUSTIFICATION D'ECARTS (entre cible 2019 et Résultats obtenus)	SOURCE DE VERIFICATION
1.3.4: Pourcentage de jeunes filles renforcées en capacités qui sont engagées dans la lutte contre les VBG	TBD	TBD	NA	ND	ND	343 filles ont bénéficié du coaching assuré par 168 femmes leaders identifiées par les associations féminines au Sud Kivu, Nord Kivu et en Ituri	Rapport des ONG associations féminines
II. COMPOSANTE PRISE EN CHARGE HOLISTIQUE							
2.1.1 : Degré de satisfaction des survivant(e)s par rapport aux services reçus	90%	70%	ND	ND	NA	Enquête de satisfaction des bénéficiaires prévue en 2020.	
2.1.2 : Pourcentage de survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge adaptée à leurs besoins à travers au moins trois des services offerts	65%	60%	42%	62% (2723/4365)	103%		Rapports des partenaires offrant les services de prise en charge holistique/ intégrés et multisectoriels
2.1.3 : Nombre de survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge médicale de qualité	10 000	3500	1205 (F 1192 et H 13)	4365 (F 4319 et H 46)	124,71%		Rapports des formations sanitaires (FOSA)
2.1.4 : Nombre de survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge psychosociale de qualité	12 000	4000	1086 (F 1071 et G 15)	4522 (F 4474 et H 48)	113,05%		Rapports des formations sanitaires (FOSA)
2.1.5 : % de survivant(e)-s ayant bénéficié d'une prise en charge médicale dans les 72H	60%	TBD	39%	37,07%	ND		Rapports des formations sanitaires (FOSA)
2.1.6 : % des survivantes assistées pour une grossesse issue d'un viol	TBD	<u>TBD</u>	18,9%	21%	ND		Rapports des formations sanitaires (FOSA)
2.1.7 : Nombre des survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d'un accompagnement et d'une assistance juridique et judiciaire de qualité	3 360	1 000	255 (H: 7, F: 248)	1651	165,1%	Utilisation efficace du système de référencement et contre référencement mis en place dans les CISM et FOSA hors CISM a très bien fonctionné et permis au volet Juridique d'enregistrer et d'assister plusieurs cas en justice.	Rapport des cliniques juridiques et BCG, Fiches de collecte des données ou Registres des partenaires
2.1.8 : Nombre de dossiers portés en justice ayant fait l'objet de décision judiciaire ; désagrégée par type de décision rendue (condamnation, acquittement, classement sans suite, etc)	2 016	600	66 (58 Condamnation et 8 acquittements)	577 (359 condamnations, 138 acquittements, 75 classements sans suite et 5 incompétences)	96,17%	* Insuffisance des juges dans certains TGI ; empêchant les juridictions de siéger en audience ordinaire : cas des ressorts de Kamituga, Aru et Tshimbulu, *Absence des peines pour certains faits des VBG non reconnus par la loi congolaise,	Rapport, Fiches ou Registres du partenaires
2.1.9 : Nombre des survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d'une réinsertion socioéconomique, et/ou scolaire.	6 000 (3 600 majeur-e-s et 2400 mineur-e-s)	1640 (1030 majeur-e-s et 610 mineur-e-s)	249 (13 Garçons et 236 filles)	1500 (1018 majeur-e-s et 482 mineur-e-s)	91,46 %	307 SVBG majeur(e)s et 711 parents appuyés en AGRs, 482 SVBG mineur-e-s réinséré-e-s dont 433 scolarisé-e-s et 49 formées en métiers ; Parmi les 433 mineures on note 3 appuyé-e-s grâce aux revenus de la Cantine scolaire de l'EP Kyeshero (Goma)	Rapports des ONGs partenaires de la réinsertion (listes de remise des kits scolaires)
2.1.10 : % des survivant(e)-s autonomisées à l'issue des AGR développées.	TBD	80%	NA	66,30%	82,88%	Sur l'ensemble de 1011 bénéficiaires appuyés en AGR, 534 ont été évaluées (soit 53%). Il ressort que 354 bénéficiaires réalisent un revenu moyen de 2\$ par jour (soit 66,30% de l'échantillon évalué). Les évaluations socioéconomiques de 388 AGR (38,38% sur l'ensemble des AGR appuyées) sont en cours à Kinshasa et au Kasaï central	Rapports d'évaluations socioéconomiques
2.2.1 : Existence d'un cadre juridique pour les services intégrés et multisectoriels de prise en charge	1	0	NA	NA			

INDICATEURS	CIBLE GLOBALE (5ans)	CIBLE 2019	RESULTATS OBTENUS EN 2018	RESULTATS OBTENUS EN 2019	Performanc e 2019	JUSTIFICATION D'ECARTS (entre cible 2019 et Résultats obtenus)	SOURCE DE VERIFICATION
2.2.2: Nombre de CISM mis en place et/ou consolidés et qui sont opérationnels	12 (NK: 3; SK:2; Ituri: 2, KC: 2 et KN: 3)	10	6	10 (NK4, SK 1, IT 1, KC 1, KN 3)	100,00%	CISM de Oicha n'a pas fonctionné avec les 4 guichets suite à l'insécurité dans la zone	Rapports des services de prise en charge intégrée et multisectorielle
2.2.3: Nombre de services de prise en charge appuyés et opérationnels	10 (SK 2, IT 2, KC 4, KN 2)	9	9	12 (SK 3, IT 3, KC 4, KN 2)	133,33%	Le rétablissement de la sécurité à Dibaya a favorisé la reprise des activités à l'hôpital Saint-François de Dibaya d'où le passage de 3 à 4 FOSA appuyées.	
2.2.4 : % de cas traités parmi les cas reçus par les offices et juridictions.	60% (2016/3360)	60%	25,88% (66/255)	34,95% (577/1651)	58,25%	A Préciser après la révision des chiffres/cas enregistrés par les offices et juridictions par toutes voies de saisines	Rapport des offices et juridictions
2.2.5: Nombre d'établissements scolaires ayant développé une stratégie d'accueil pour les survivant(e-)s de VBG	TBD	10	8	10	100%	10 établissements scolaires appuyés (2 au NK, 4 au SK et 4 en Ituri) : il a été signalé plus haut la scolarisation de 30 mineures SVBG grâce à cette approche	Rapport d'activités et de mise en œuvre du programme
III. COMPOSANTE COORDINATION							
3.1.1 : Nombre de coordination fonctionnelle de lutte contre les VBG au niveau national, provincial et territorial	14 (1 au niveau national ; 5 au niveau provincial et 8 au niveau territorial NK 1, SK 3, IT 3, KC 1)	14	14	14	100%		Rapport des réunions de différentes structures de coordinations
3.1.2 : Nombre de coordination dotée d'un plan d'action provincial de mise en œuvre de la SNLVBG	1 (KC)	0	0	0	0%		
3.1.3 : Nombre d'acteurs du niveau central et décentralisé dotés de capacités techniques pour la coordination de la lutte contre les VBG	TBD	TBD	NA	NA	NA		
3.2.1: Taux de couverture du système national de collecte des données sur les VBG	TBD	TBD	NA	5 provinces	NA		
3.2.2 : Proportion des intervenants dans la lutte contre les VBG alimentant la base de données.	TBD	TBD	NA	47%	ND	106/226 intervenants (Nord Kivu : 58%, soit 47/81 intervenants, Sud Kivu : 55%, soit 22/40 intervenants, Ituri : 33,33%, soit 15/40 intervenants, Kin : 13/40 et Kasai C: 9/25).	Rapport des gestionnaires de la base des données / divisions provinciales genre
3.2.3 : Nombre de rapports d'analyses produits sur les questions relatives aux VBG	TBD	TBD	NA	NA	ND		
3.2.4 : Nombre de décisions, d'initiatives et d'actions prises sur base des recommandations des rapports d'enquêtes de perception réalisés sur les VBG	TBD	TBD	NA	3 actes d'engagements pris par les autorités et leaders communautaires (Goma-2, Beni-1).	ND	Ces engagements portent sur la protection de victimes, l'amélioration des services de justice, le mécanisme d'alerte et de référencement ainsi que l'amélioration des services de justice et de sécurité.	
3.2.5 : Degré (proportion et portée) de prise en compte des recommandations par les autorités judiciaires au niveau national et provincial, à la suite de la publication des rapports de Monitoring judiciaire produits.	A déterminer (définir l'échelle en fonction des mesures opérationnelles, procédurales, disciplinaires, législatives, réglementaires,	TBD	NA	5 décisions prises sur 14 recommandations, soit 35,71%	ND	Les données ne sont pas encore disponibles car en cours d'analyse à l'issue des collectes de données pour 2019.	

IV. CONTRAINTES, DEFIS ET LEÇONS APPRISES

4.1 Contraintes et défis majeurs

Plusieurs évènements et éléments de contexte ont perturbé la mise en œuvre des activités, notamment :

Tableau 06 : Défis et contraintes du Programme

DEFIS, CONTRAINTES ET DIFFICULTES RENCONTREES	ACTIONS PRISES
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Persistance de l'insécurité dans certaines zones d'intervention (Ituri, Beni, Luvungi, Tshimbulu) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Elaboration et mise en œuvre d'un plan de contingence <input type="checkbox"/> Respect des consignes et mesures sécuritaires <input type="checkbox"/> Proposition de surseoir les activités dans les zones les plus insécurisées et inaccessibles (Oicha)
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Persistance de la maladie à virus Ebola dans une partie de la zone d'intervention du programme (une bénéficiaire décédée à Beni et une infectée à Goma mais guérie au CTE) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respect des consignes et mesures sanitaires <input type="checkbox"/> Limitation des mouvements du staff dans les zones affectées
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Démarrage tardif des activités de la composante prévention 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'accélération de la mise en œuvre

4.2 Contraintes et défis majeurs par composante

De manière spécifique les composantes du Programme font face aux défis et contraintes suivantes :

Tableau 07: Défis et contraintes par volet du programme

DEFIS	ACTIONS ENVISAGEES
1. PREVENTION	
<ul style="list-style-type: none"> • Persistance des arrangements à l'amiable & normes socioculturelles/comportements parfois contraires aux référencement des cas ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier les sensibilisations et les tables rondes avec l'ensemble des acteurs pour une transformation des comportements ; • Assurer le suivi des engagements pris par les leaders communautaires à l'issue des activités de renforcement de capacités comme acteurs de changement pour l'égalité des sexes et lutte contre les VBG ; • Renforcer la chaîne pénale pour la répression des cas des VBG et arrangements à l'amiable dans le cas de VS ;
2. PRISE EN CHARGE MEDICALE ET PSYCHOSOCIALE	
<ul style="list-style-type: none"> • Recours tardif aux soins / Non-respect du délai de 72H ; • Difficulté de maintien de contact et/ou d'assurer la prise en charge / suivi psychosocial de certain-e-s survivant-e-s vivant loin des structures médicales 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier la sensibilisation au sein de la communauté ; • Assurer le transport des survivant-e-s vers les structures médicales et des APS vers la communauté ;
<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de matériels pour la collecte de preuve médico-légale et prestataires médico-légistes ; • Prise en charge des pathologies non liées aux VS ; • Prise en charge des complications des grossesses des survivantes mineures; 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des médecins en collecte des preuves médico-légales et rédaction des rapports ; • Compléter le paquet de prise en charge médicale afin d'assurer la prise en charge des survivant(e)s des autres cas de VBG que les VS ;

DEFIS	ACTIONS ENVISAGEES
3. ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET JUDICIAIRE	
<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des ressources allouées à la prise en charge juridique et judiciaire • La liberté provisoire accordée à certains bourreaux et les évasions des prisons découragent les victimes de porter plainte ; • Insuffisance ou absence des magistrats / juges dans certaines zones d'intervention limite le traitement des dossiers envoyés en fixation 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser des ressources additionnelles pour couvrir les besoins de l'accompagnement juridique et judiciaire ; • Plaidoyer pour la limitation de l'octroi de la liberté provisoire, la réhabilitation des prisons en état de délabrement. • Renforcer la sensibilisation des populations sur l'accès à la justice, la procédure pénale et éviter les arrangements à l'amiable ; • Plaidoyer pour l'affectation des magistrats dans les ressorts, où ils sont en nombre insuffisants, et la réhabilitation des prisons
4. REINSERTION SOCIOECONOMIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> • Forte demande d'appui par rapport aux ressources planifiées 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir dans la stratégie de pérennisation, un axe spécifique sur la mobilisation des ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi scolaire des mineur-e-s qui seront scolarisé-e-s pour l'année scolaire 2020-2021 alors que le programme s'arrête à la fin de l'année 2020 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la cible des mineur-e-s en faveur des survivant-e-s faiblement appuyé-e-s en 2019 • Passerelles de collaboration avec d'autres intervenants (projets financés par AMC pour la scolarisation • Relier les MUSO et GIEF avec les IMF
5. COORDINATION	
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'appropriation et la pérennisation des actions par les acteurs de la partie nationale et la société civile à la fin du Programme • Insuffisance de personnels qualifiés au niveau des Divisions provinciales du Genre 	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer pour la mise à disposition des ressources de l'Etat afin d'assurer le fonctionnement du mécanisme de coordination y compris la base de données • Poursuivre le renforcement des capacités des acteurs • Assurer un transfert de compétences en faveur des agents de Services genre • Plaidoyer pour l'institutionnalisation du CISM

4.3 Leçons apprises / Bonnes pratiques

- ✓ Le fait, que les leaders communautaires, parmi lesquels les chefs traditionnels et chefs religieux, aient accepté d'être sensibilisés et signent des actes d'engagements écrits en faveur de l'égalité entre les sexes, l'alerte et le référencement des cas de SGBV, correspond à une avancée dans la perspective de transformation progressive de certaines normes socioculturelles dégradantes. Il ne reste qu'à mettre en place un mécanisme de suivi de ces leaders sur le respect et la mise en œuvre de leur plan d'action.
- ✓ L'implication des hommes, qui sont naturellement considérés comme auteurs de VBG, dans la lutte contre les VBG produit un écho positif. Afin de parvenir à un changement durable, les hommes doivent être très impliqués dans toutes les activités. Le forum sur la masculinité positive a été un rendez-vous avec une résonance importante. Cependant, il faudrait en organiser plusieurs dans le futur afin d'évaluer les avancées et les impacts direct dans le changement des comportements et des normes socioculturelles, surtout dans le Kasai Central.
- ✓ La mise en place des CISM au sein des structures sanitaires a permis d'améliorer l'accès des survivant-e-s des VBG aux services de prise en charge holistique et de réduire le taux de déperdition jadis observé tout en évitant la stigmatisation des victimes. Cette approche suscite de plus en plus l'intérêt d'acteurs tant au niveau national qu'international à comprendre et répliquer ailleurs le modèle CISM initiés par le programme JAD.

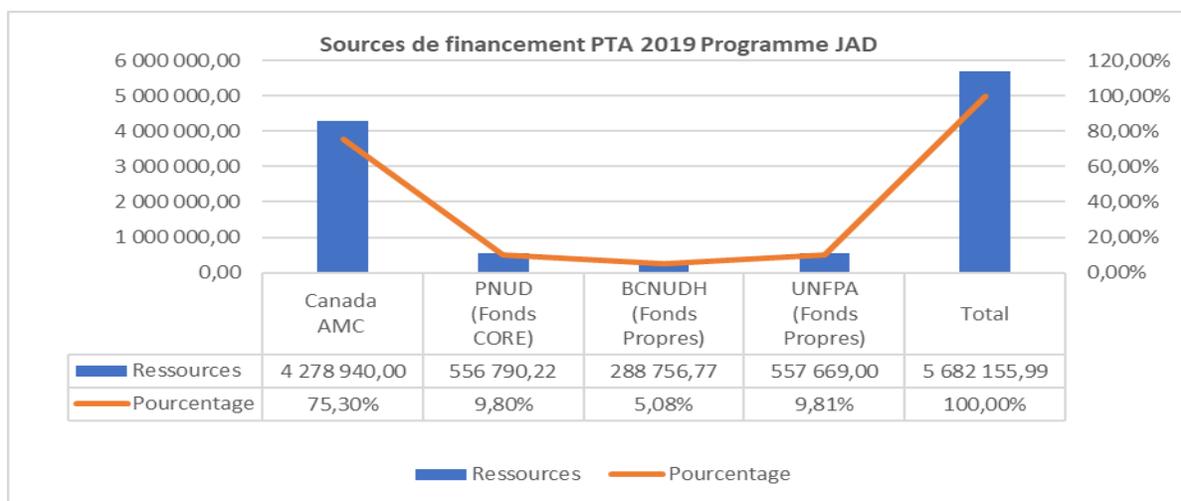
V. RESSOURCES FINANCIERES

La situation financière du Programme se présente de la manière suivante au 31 décembre 2019 :

Tableau 08 : Ressources et utilisations 2019

Agences	Source de financement	Report 2018	Transferts reçus pour 2019 (MPTF)	Ressources Disponibles (PTA 2019)	Dépenses effectuées (1er janvier au 31/12/201)	Solde au 31/12/2019	Taux d'exécution
PNUD	CANADA AMC	506 302,00	2 057 547,00	2 563 849,00	1 954 535,00	609 314,00	76,23%
BCNUDH	CANADA AMC	27 903,00	62 159,00	90 062,00	88 957,00	1 105,00	98,77%
UNFPA	CANADA AMC	485 251,00	1 139 778,00	1 625 029,00	1 359 469,00	265 560,00	83,66%
Total 1	CANADA	1 019 456,00	3 259 484,00	4 278 940,00	3 402 961,00	875 979,00	79,53%
Total 2	PNUD (Fonds CORE)			556 790,22	556 790,22	0	100,00%
Total 3	BCNUDH (Fonds Propres)			288 756,77	288 756,77	0	100,00%
Total 4	UNFPA (Fonds Propres)			557 669,00	557 669,00	0	100,00%
GLOBAL		1 019 456,00	3 259 484,00	5 682 155,99	4 806 176,99	875 979,00	84,58%

Globalement, pour l'exécution de ses activités le Programme a bénéficié d'un montant de **5 682 155,99\$** répartis comme suit :



Graphique 03. Contributions mobilisées pour le financement du Programme en 2019

De ces ressources, **4 806 176,99** ont été utilisés pour la mise en œuvre des activités dégageant un solde de **875 979,00 \$** à la clôture de l'exercice comptable (31 décembre 2019).

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

⊕ Liste des Tableaux

<i>Tableau 01 : Synthèse des résultats du volet Prise en charge psychosociale et médicale</i>	(page 13)
<i>Tableau 02 : Synthèse des résultats du volet Prise en charge juridique et judiciaire</i>	(page 14)
<i>Tableau 03 : Configuration des dossiers judiciaires</i>	(page 19)
<i>Tableau 04: Activités stratégiques du Programme</i>	(page 24)
<i>Tableau 05 : Bilan des résultats 2019</i>	(page 25)
<i>Tableau 06: Défis et contraintes du Programme</i>	(page 28)
<i>Tableau 07 : Défis et contraintes par volet du programme</i>	(page 28)
<i>Tableau 08 : Ressources et utilisations 2019</i>	(page 30)

⊕ Liste des Figures

<i>Graphique 01 : Evolution des indicateurs de la Composante Prise en charge</i> (Page 12)
<i>Graphique 02 : Effets des revenus des AGRs sur la situation socioéconomique des bénéficiaires</i> (Page 16)
<i>Graphique 03 : Contributions mobilisées pour le financement du Programme en 2019</i> (Page 30)

⊕ Liste des Photos

<i>Image 01 : Séance de renforcement des capacités des associations féminines /Maison de la Femme de Goma</i> (page 11)
<i>Image 02 : Remise de matériel médical CISM Aru</i> (page 12)
<i>Image 03 : Audience foraine du Tribunal de Grande de Bukavu à Kadutu</i> (page 15)
<i>Image 04 : AGR production et commercialisation des oignons à Beni</i> (page 15)
<i>Image 05 : Ferme scolaire Institut Butsili</i> (page 19)

ANNEXES :

Annexe 01 : Répartition des CISM et FOSA appuyés par UNFPA/ JAD en 2019

Province	CISM	Formations Sanitaires hors CISM	Observations (prévisions)
Kasai-Central	1.CISM Kalemba Mulumba à Kananga /Nganza	1. CS Luse Lua Nzambi, 2. CSR CERDES, 3. CS Nkonko Tshiela 4. CS Dibaya 5. HGR Tshimbulu Saint François	Le CISM de Tshimbulu sera opérationnel en 2020.
Nord Kivu	1. CISM Centre médical Gesom, 2. CISM Hôpital Général de KESHYERO, 3. CISM Hôpital Général de Beni, 4. CISM HGR d'OICHA		le CISM de HGR Oïcha a offert la prise en charge médicale et psychosociale
Sud Kivu	1. CISM Hôpital Général de référence de Walungu	1. HGR Kamituga, 2. CH Chahi, 3. CSR Luvungi	On note l'opérationnalisation du CH Chahi, comme un CISM avec les 4 volets de prise en charge disponibles.
Ituri	1. CISM Hôpital Général de référence de Aru	6. HGR Bunia, 7. HGR Mongbwalu, 3. HGR Mahagi	L'HGR de Mahagi a disponibilisé un local pour abriter les guichets des services juridiques et de la réinsertion. Ce qui a permis d'avoir tous les quatre services à l'instar d'un CISM formel.
Kinshasa	1. CISM HGR Kintambo 2. CISM Centre mère enfant de Ngaba 3. CISM HGR Ndjili	1. HGR Saint Joseph 2. Centre féminin Marie Antoinette	
Total	10	13	

Annexe 02 : Organisations appuyées pour la mise en place des cliniques juridiques

Province	ONG partenaire	Nbre de CJ	Localisation de la Clinique Juridique	Agence responsable
Nord-Kivu	DJF	02	Goma (Gesom et Kyeshero)	PNUD
	GLHRP	01	Beni	BCNUDH
Sud-Kivu	LADAPS	03	Bukavu, Walungu et Kamituga	PNUD
	UCPDHO	01	Luvungi	BCNUDH
Ituri	APAJI	01	Mahagi	PNUD
	JUSTICE PLUS	03	Bunia, Mongbwalu et Aru	PNUD
Kasai-Central	LIZADEEL	02	Kananga	PNUD
	ENAV	01	Tshimbulu	BCNUDH
Kinshasa	NDJF	02	Ngaba, NDjili et Kintambo	PNUD

Annexe 03 : Liste ONG partenaires de mise en œuvre des activités de Réinsertion (en 2019)

Province	ONG partenaire	Axe d'intervention	Agence responsable
Nord-Kivu	ETN	Goma	PNUD
	PPSSP	Beni et Oicha	PNUD
Sud-Kivu	APES	Bukavu et Kamituga	PNUD
	AVUDS	Walungu et Luvungi	PNUD
Ituri	AMAB	Bunia et Aru	PNUD
	ANAMAD	Mongbwalu et Mahagi	PNUD
Kasai Central	ADSSE	Tshimbulu	PNUD
	FMMDK	Kananga	PNUD
Kinshasa	UDD / GEL	Kinshasa	PNUD

Annexe 04 : Répartition des AGR exercées par les bénéficiaires du Programme par secteurs d'investissement et par provinces

N°	Secteurs	ITURI		SUD KIVU		NORD KIVU		KASAI CENTR		KINSHASA		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1	Petit commerce denrées alimentaires et divers	156	74,29%	181	82,27%	143	74,09%	190	71,70%	80	61,54%	750	73,67%
2	Métiers	19	9,05%	18	8,18%	30	15,54%	18	6,79%	12	9,23%	97	9,53%
3	Transformation Agroalimentaire	16	7,62%	0	0,00%	12	6,22%	25	9,43%	23	17,69%	76	7,47%
4	Vente des services	15	7,14%	0	0,00%	3	1,55%	5	1,89%	5	3,85%	28	2,75%
5	Petit Elevage	2	0,95%	10	4,55%	5	2,59%	17	6,42%	4	3,08%	38	3,73%
6	Agriculture	2	0,95%	11	5,00%	0	0,00%	10	3,77%	6	4,62%	29	2,85%
Total		210	100,00%	220	100%	193	100%	265	100%	130	100%	1018	100%

Annexe 05 : Taux de progression des capitaux investis

Province	Nbre AGR appuyées	Capitaux propres	Subvention Programme	KI ₀	KI ₁ (ESE01)	Progression	%
ITURI	210	2 336,90	19 180,00	21 516,90	27 382,90	5 866,00	27,26%
SUD KIVU	220	2 512,00	22 000,00	24 512,00	26 932,00	2 420,00	9,87%
NORD KIVU	193	2 790,00	21 000,00	23 790,00	30 996,00	7 206,00	30,29%
TOTAUX	623	7 638,90	62 180,00	69 818,90	85 310,90	15 492,00	22,19%

Annexe 06 : Revenu moyen journalier réalisé par les bénéficiaires réinsérées

Province	Nbre AGRs appuyées	Nbre AGRs évaluées	% AGRs évalué	Rev journ ≥ 2\$ US		Rev journ entre 1.5 et 2\$US		Rev journ entre 1 et 1.5 \$ US		Rev Journ ≤ 1\$ US	
				Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
ITURI	210	174	83%	111	63,79%	21	12,07%	24	13,79%	18	10,34%
SUD KIVU	220	160	73%	99	61,88%	33	20,63%	20	12,50%	8	5,00%
NORD KIVU	193	183	95%	127	69,40%	33	18,03%	15	8,20%	8	4,37%
Tot Généraux	623	517	82,99%	337	65,18%	87	16,83%	59	11,41%	34	6,58%

Annexe 07: Répartition des effectifs des mineurs réinséré-e-s en 2019

Désignation	ITURI			SUD KIVU			NORD KIVU			KASAI CENTRAL			KINSHASA			GLOBAL		
	F	G	Tot	F	G	Tot	F	G	Tot	F	G	Tot	F	G	Tot	F	G	Tot
Scolarisés au Primaire	0	0	0	93	6	99	51	8	59	29	0	29	8	0	8	181	14	195
Scolarisés au Secondaire	0	0	0	60	1	61	49	2	51	64	0	64	62	0	62	235	3	238
Sous Totaux	0	0	0	153	7	160	100	10	110	93	0	93	70	0	70	416	17	433
Formation Professionnelle	0	0	0	34	0	34	15	0	15	0	0	0	0	0	0	49	0	49
Totaux	0	0	0	187	7	194	115	10	125	93	0	93	70	0	70	465	17	482

Annexe 08 : Statistiques des MUSO mises en place par les bénéficiaires

DENOMINATION DE LA MUSO	Nbre MUSO	EFFECTIF DES MEMBRES									EPARGNE Caisse verte en \$US	CREDITS		
		Bénéficiaire du programme JAD			Autres membres de la communauté			Global				Nbre des membres ayant bénéficié du crédit	Montant total octroyé en \$US	PAF réalisé en \$US
		H	F	TOT	H	F	TOT	H	F	TOT				
ITURI	10	29	91	120	11	32	43	40	123	163	4 199,00	95	2770,00	595,00
SUD KIVU	12	0	175	175	7	38	45	7	213	220	3 625,21	43	1995,00	165,00
NORD-KIVU	3	8	122	130	20	51	71	28	173	201	4 069,01	85	2628,88	443,77
KASAI CENTRAL	13	0	186	186	11	29	40	11	215	226	2 239,19	50	561,58	56,22
KINSHASA	6	0	105	105	0	0	0	0	105	105	260,16	13	91,00	0,00
TOTAUX	44	37	679	716	49	150	199	86	829	915	14 392,57	286	8046,46	1259,99
%		5,2%	94,8%	78,3%	24,6%	75,4%	21,7%	9,4%	90,6%					

Annexe 09 : Répartition des Groupements d'Intérêt Économique des Femmes

	Site	Nbre GIEF	Nbre de membres			Capital investi			Centre d'intérêt
			TU	JAD	TOTAL	Fonds propres	Subvention	Total	
Sud - Kivu	Bukavu	2	8	12	20	495	2 000	2 495	Microcrédits pour la Promotion des Activités commerciales des membres
	Walungu	3	31	61	92	3 153	2 000	5 153	Promotion des activités de transformation agroalimentaires, élevage
	Luvungi	2	14	19	33	1 585	1 200	2 785	Promotion des activités de transformation agroalimentaires, élevage
		7	53	92	145	5 233	5200	10 433	
Nord - Kivu	Gesom	1	0	8	8	150	1 000	1 150	Petits commerces
	Kyeshero	2	5	9	14	400	2 250	2 650	Commerce de cossettes de manioc et ateliers de coupe et couture
	Beni ville	2	0	19	19	530	2 000	2 530	Promotion des Activités commerciales individuelles et ateliers Couture
		5	5	36	41	1 080	5 250	6 330	
Ituri	Bunia	2	27	20	47	1 650	2 200	3 850	Accès aux microcrédits pour le développement des activités individuelles
	Aru	1	8	5	13	300	800	1 100	Promotion de la transformation agroalimentaire
	Mongbwalu	2	9	14	23	307	1 650	1 957	Production tomate et renforcement ateliers de coutures des membres
	Mahagi	1	12	13	25	1 350	350	1 700	Tapiserie
	6	56	52	108	3 607	5 000	8 607		
TOTAUX	18	114	180	294	9 920	15 450	25 370		
%		38,8%	61,2%		39,1%	60,9%			

Annexe 10 : Entités de coordinations ayant bénéficié des appuis du Programme

Province	Nbre	Désignation
Sud - Kivu	04	- Bukavu (Province), - Territoire de Walungu,- Territoire d'Uvira,- Territoire de Mwenga (Kamituga)
Nord - Kivu	03	- Goma (Province) - Beni Ville - Beni Territoire
Ituri	04	- Bunia (Province)- Territoire de Mahagi - Territoire d'Aru - Territoire de Djugu
Kasaï Central	02	- Kananga (Province) - Territoire de Dibaya
Kinshasa	01	- Ministère National